

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 04/07/2018

CAD - Circuits des documents d'arpentage après vérification par le service du cadastre

Séries / Divisions :

CAD - MAJ, FORM - CAD

Texte :

L'extension du périmètre de l'application Télé@ctes permet désormais la transmission dématérialisée des actes accompagnés d'un document d'arpentage. Cette nouvelle possibilité modifie le circuit de traitement des documents d'arpentage selon la nature de la demande des propriétaires présente en quatrième page de la chemise 6463 N du document d'arpentage. A cet effet, la chemise 6463 N est mise à jour et le circuit de traitement des documents d'arpentage est modifié (BOI-CAD-MAJ-10-30).

Par ailleurs, indépendamment de cette évolution doctrinale, des compléments en matière de formalisme et de signature de documents d'arpentage sont apportés aux BOI-CAD-MAJ-10-20-10 et BOI-CAD-MAJ-10-20-20.

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-CAD-MAJ-10-20-10](#) : CAD - Mise à jour du plan - Confection des documents d'arpentage - Formalisme à respecter

[BOI-CAD-MAJ-10-20-20](#) : CAD - Mise à jour du plan - Confection des documents d'arpentage - Travaux et signature

[BOI-CAD-MAJ-10-30](#) : CAD - Mise à jour du plan - Documents d'arpentage - Vérification et renvoi des documents

[BOI-CAD-MAJ-10-50](#) : CAD - Mise à jour du plan - Cas particuliers de documents d'arpentage

[BOI-FORM-000049](#) : FORMULAIRE - CAD- Demande de modification du parcellaire cadastral 6463-N-SD (Procès-verbal de délimitation ou Esquisse)

Signataire des document liés :

Gradzig EL KAROUI, Sous-directeur des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques.